

ce chapitre il fallait faire preuve de deux degrés de noblesse du côté paternel (46).

Ainsi finit le couvent de Saint-Badulphe, qui fut des plus florissants pendant plus de douze siècles. De toutes ses grandeurs il ne resta que le titre d'abbé d'Ainay, qui apportait, de par la faveur royale, à quelque grand seigneur ecclésiastique, les revenus considérables des domaines qu'avait possédés l'abbaye.

La commende, qui mettait l'administration d'une partie des biens de l'église entre les mains du roi, fut un grand abus qui amena la destruction des abbayes et du bien qu'elles faisaient. Car elle eut pour résultat de livrer le titre d'abbé, avec tous les revenus d'un monastère, à des ecclésiastiques étrangers à la vie religieuse, vivant au milieu du faste des cours, et trop souvent à de simples laïques, pourvu qu'ils ne fussent pas mariés. On vit même, au grand scandale des fidèles, en vertu de la commende, pourvoir d'abbaye le mignon Bussy d'Amboise, le protestant Sully et parfois des femmes ; Henri IV avait donné l'abbaye de Châtillon à la belle Corisande (47).

---

(46) Boitel. *Lyon ancien et moderne*, p. 49.

(47) Montalembert. *Moines d'Occident*. Comte de Poncins. *Lyon avant 1789*. *Revue du Lyonnais*, 1862, t. 25, p. 421. Tout était mis en bénéfices et en fiefs, la terre, les abbayes, les églises mêmes, et le possesseur n'était qu'un usufruitier sous la dépendance du propriétaire à qui il devait fidélité. Ce vassal était tenu à l'obéissance, au respect, au dévouement envers son seigneur, et le seigneur à son tour devait à son vassal protection et secours. On vit concéder en bénéfices les dignités, les offices, les droits, les revenus et bien souvent ceux, qui les détenaient d'un autre, les concédaient à leur tour sous leur responsabilité et cela pour un temps seulement. Il arrivait souvent que le seigneur était obligé de racheter une dignité et une charge dont jouissait un vassal,